

Nom et coordonnées de l'école École maternelle Les Lutins 1 rue Prince Noir Commune : LE BARP	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE PREMIER TRIMESTRE Date : Jeudi 9 novembre 2023
--	--

Circonscription Arcachon Nord

Présents

Présidente (directrice d'école) : Mme Mosbach

Equipe enseignante	Le maire ou son représentant	Représentants parents d'élève	DDEN	ATSEM
Mme Bergeron Mme Chiniard Mme Vignals	Mme Sarrazin (Maire) Mme Mendoza (Adjointe éducation jeunesse)	FCPE : Mme Lidolff Paradisscol'eyre : Mme Herriau, M. Herriau (suppléant)		Mme Cazorla Mme Marzac

Excusées : Mme Ramus (IEN), Mme Micaud (enseignante) Mme Lacam (psychologue de l'Education Nationale), Mme Foucher (Maître G)

Début du conseil d'école : 18h

Secrétaires de séance : Mme Lidolff (FCPE), Mme Vignals (enseignante)

Mme MOSBACH souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'École.

Tour de table de présentation. Une DDEN a été nommée par le DASEN (pour 4 ans), mais elle n'est pas présente.

Présentation des membres du CE

Mme MOSBACH présente le rôle et le fonctionnement du Conseil d'École (CE) ainsi que ses membres. Le CE réunit tous les membres de la communauté éducative (parents, enseignants, personnels mairie et autres intervenants auprès des élèves). Il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le Projet d'École.

- Présentation des membres du CE
- Lecture du règlement du Conseil d'École .

Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Inscrits : 222 Votants : 166 Exprimés : 161 Blancs/Nuls : 5

Le taux de participation est de 74,77% (68,08% l'an dernier).

FCPE : 3 sièges Paradisscol'eyre : 2 sièges

Rappel de l'ordre du jour.

Fonctionnement de l'école

- Présentation du règlement intérieur de l'école, Il est basé sur le règlement type départemental.
- Lecture des chapitres suivants :

Communication famille/école

«Le lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation, implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'école. Tout manquement constaté de la part d'un représentant légal, à cette obligation de respect, fera l'objet d'un rappel au respect de la loi par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. En cas de difficultés persistantes, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale procédera à un signalement ou à un dépôt de plainte auprès du procureur de la République. »

Harcèlement scolaire

« Le droit de poursuivre une scolarité sans harcèlement constitue une composante du droit à l'éducation : aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements commis au sein ou à l'extérieur de l'école ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Le

harcèlement scolaire est susceptible d'engager la responsabilité civile des représentants légaux du mineur auteur de cet acte. Il est également susceptible de constituer un délit qui engage la responsabilité pénale de son auteur qu'il soit mineur ou majeur, en application de la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire. L'école prend les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire. A cet effet, les lignes directrices et les procédures destinées à la prévention, à la détection et au traitement des faits consécutifs du harcèlement scolaire, font l'objet d'une présentation en conseil d'école. Chaque année, l'école délivre une information à destination des élèves et des parents d'élèves pour prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement. »

Mme Mosbach souhaite ajouter un avenant précisant les horaires et emplacements modifiés des entrées/sorties des classes, conséquence du plan Vigipirate.

Une discussion s'ouvre au sujet de la fermeture des portes à 8h30, car certaines familles avec fratrie à Ballion ont des difficultés à arriver à l'heure. Après réflexion, les horaires restent inchangés car les retardataires restent rares.

Mme Mendoza souhaite ajouter une précision au règlement intérieur concernant les retards du soir. L'enfant sera placé à l'APS uniquement s'il a déjà un dossier ouvert.

Le règlement + avenant est voté à l'unanimité (9 voix).

Mme Mosbach présente la charte de la laïcité à l'école, elle rappelle qu'il est interdit de porter toutes sortes de symboles religieux dans l'école. Elle présente également la charte de la diversité à l'école, qui rappelle que l'école est inclusive et fait notion d'équité.

● **Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire.**

Comme nous sommes une école maternelle il n'y a pas de plan de prévention, mais il existe un protocole, dont Mme Mosbach nous fait la lecture. Mme Chiniard précise que l'équipe enseignante a été formée l'année dernière par le programme pHARe.

Mme Mendoza précise que les animateurs sont également sensibilisés au sujet grâce à l'intervention de Karine Duchemin de l'association « Elève ta Voix ».

● **Sécurité à l'école.**

• **Sécurité Vigipirate**

Mme Mosbach nous présente les 3 affiches de plan Vigipirate, actuellement nous sommes au niveau le plus élevé, le plan « Urgence attentat »



Plus aucun adulte non autorisé dans l'enceinte de l'école, et modification des entrées et sorties des classes 3 et 5 qui se font Rue de la forêt.

Mme Mosbach présente la plaquette « Réagir à la menace terroriste » indiquant les bons réflexes en cas d'attaque.

Mme Herriau demande jusqu'à quand cette posture sera maintenue. Mme Mendoza suppose que cela va durer jusqu'après les fêtes.

Mme Herriau demande ce qui se passera quand le plan vigipirate redescendra d'un cran : est-ce que les parents pourront de nouveau rentrer dans l'école ? Mme Mosbach se renseignera auprès de sa supérieure hiérarchique, Mme Ramus, IEN.

• **PPMS**

Plan Particulier de Mise en Sécurité

Risques majeurs
(inondation, tempête, accident technologique)



Origine accidentelle ou naturelle



Confinement (cantine avec malette et procédure à suivre)

Signal : alarme spécifique

Attentat intrusion



menace directe ou indirecte d'un attentat terroriste ou attaque armée



Acte intentionnel



S'échapper

Se cacher



Signal : corne de brume

Mme Mosbach va demander à l'équipe mobile de sécurité de venir pour l'aider à établir un nouveau PPMS en raison de la nouvelle configuration de l'école (travaux).

Le 10/11 sera défini un nouveau point de rassemblement, l'ancien n'étant plus accessible.

Mme Mendoza dit qu'une réunion de travail PPMS va être programmée en mairie. Mme Sarrazin annonce que de nouveaux moyens d'alerte Intrusion connectés sont à l'étude. Mme Herriau rappelle que la question avait déjà été posée au mois de mars.

Mme Mosbach explique que l'exercice d'intrusion prévu le 13/10 n'a pas eu lieu en raison d'un mouvement de grève des ATSEM, et que reporté au 20/10 il a de nouveau été annulé en raison de son absence.

La malette PPMS confinement contenant tout le matériel nécessaire est vérifiée par un préventeur mairie une fois par an.

- **Risque incendie** (2 exercices prévus par an) : un premier exercice a eu lieu le 22 Septembre 2023 (un 2ème est programmé le 09/02/2023). Un exercice inopiné sera également effectué dans l'année.

Bilan incendie n°1

Date : 22-09-2023

Heure : 9h15

Temps d'évacuation 2'41''

Modalités d'organisation :

-Inopiné : non

Application des consignes générales :

-Tout le monde a entendu le signal d'alarme

-Tout le monde a évacué

-Tout le monde a respecté la consigne « ne pas revenir en arrière sans autorisation »

-Tout le monde a rejoint les points de rassemblement : non (inaccessible pour la classe 7, numérotation mairie)

-Le comptage des personnes a été effectué sans problème

Comportement des personnes évacuées :

-Evacuation immédiate à l'alarme :

-Evacuation en bon ordre :

-Les équipements asservis à l'alarme ou à la détection incendie ont fonctionné (portes automatiques) :

Anomalies constatées (à remédier pour l'exercice suivant) :

-La classe 7 située dans l'extension n°2 ne peut pas rejoindre le point de rassemblement à cause des barrières qui ne sont pas déplaçables en raison des travaux de rénovation énergétique.

M. Herriau demande si on peut avoir plus de précision sur la réponse de la commission de sécurité (visite du 30/08/2023) qui donne un avis favorable avec prescription. La mairie n'a pas l'information mais va se renseigner. Mme Mosbach demande une copie du PV de cette visite.

● **Budgets municipaux**

Effectif au prévu 7/10/2022 = 118 élèves. Il est à ce jour de 119 (44 PS, 24 MS, 51 GS)

Mme Mosbach détaille le budget :

Fournitures scolaires : 30,50 €/ élève ⇒ 3599€

Sorties pédagogiques : 13,50 € élève ⇒ 1600 €

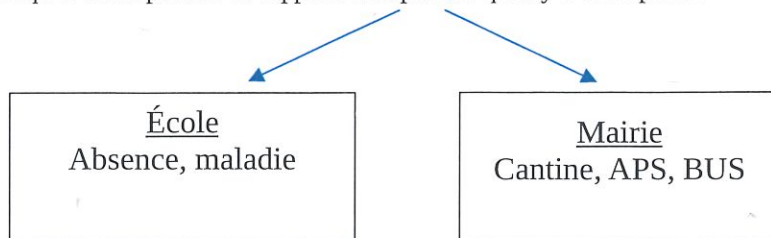
Noël : 4,50 € / élève ⇒ 531 €

Transport pédagogique : 560 €/ classe ⇒ 2800€

Mme Mosbach a rendez-vous le 10/11 avec Mme Sarrazin qui reçoit les directeurs des écoles à ce sujet.

● **Communication parents/enseignants/direction/mairie**

Mme Mosbach souligne qu'il est important de rappeler aux parents qu'il y a deux pôles :



A ce sujet, Mme Herriau renvoie régulièrement les parents vers le mail de la mairie qui a mis en place un nouveau service plus réactif. Elle dit qu'elle fera une nouvelle communication.

Mme Mendoza dit que des réunions ont également été organisées par la mairie.

Rappel des dates des différentes réunions école/parents qui ont eu lieu :

-réunion générale de rentrée : 14/09/2023 à 19h

- classes 2, 3, 4 : 14/09/2023 18h

-classes 1 et 5 : 05/10/2023 18h

Les parents ont la possibilité de prendre un rendez-vous téléphonique ou en présentiel.

M. Herriau relève qu'un problème de communication a aussi eu lieu dans le sens mairie/école, puisque Mme Mosbach n'avait pas été informée de la grève du personnel mairie du 13/10 dernier.

Une discussion s'ouvre sur les délais de préavis de grève. Les personnels de l'Éducation Nationale doivent prévenir de leur intention de faire grève 48h à l'avance, les personnels municipaux n'ont pas cette obligation. Mme Mendoza rappelle que pour le personnel de mairie c'est le jour même. Il n'est donc pas toujours simple de s'organiser et d'anticiper.

● Travaux

Mme Mosbach est obligée de vérifier elle-même la réalisation des travaux car elle n'a pas de retour des services techniques.

Travaux demandés :

- Mur du dortoir de l'extension n°1 lézardé côté couloir
- Bouche d'égout pleine de boue dans la cour entraînant une inondation de la cour dès qu'il pleut, la rendant impraticable. M. Herriau demande pourquoi les canaux d'évacuation de la maternelle ne sont pas débouchés quand ceux de l'élémentaire le sont. Mme Mendoza dit que cela va être fait. Toutes les gouttières ont été débouchées. Mme Herriau demande si des crapaudines peuvent être installées comme au bateau Lyre. Mme Sarrazin va se renseigner.
- L'état du revêtement de la cour occasionne de nombreuses blessures chez les enfants quotidiennement. Mme Sarrazin dit que ce problème sera étudié après la fin des travaux de rénovation énergétique.
- Les toilettes situées entre les classes 1 et 2 font l'objet de nombreux dysfonctionnements :Nécessité d'un meuble pour stocker les produits hors de la portée des enfants, Aucun des robinets actuels ne fonctionne correctement (jet trop faible ou trop puissant causant inondations.), certains robinets sont descellés, Le carrelage est très glissant suite aux inondations causées par le dysfonctionnement des robinets et chasses d'eau, Le salpêtre est toujours présent au niveau de la douche, Les bas des radiateurs sont rouillés, Il manque une cale pour maintenir la 2ème porte des toilettes en position ouverte. Ces toilettes étant très utilisées depuis les travaux, il est urgent de les remettre en état pour qu'elles deviennent fonctionnelles en toute sécurité.
- Fuites et inondation du couloir entre les classes 3 et 5 à chaque fois qu'il pleut. Le sol est alors jonché de seaux et de serpillères.
- Concernant les WC bouchés, une nouvelle mise à l'air va être effectuée par les services techniques en attendant les gros travaux nécessaires.
- Le cache de l'encadrement de la porte extérieure donnant sur la cour de récréation face à la classe 3 a été arraché (il est stocké dans le bureau de direction)
- Nécessité de déplacer la prise ethernet de la classe 7 au niveau du tableau blanc du coin regroupement.

Le problème d'un enfant qui a un PAI et des besoins spécifiques lors du passage aux toilettes est évoqué. Ce problème est résolu.

Mme Lidolff demande si c'est possible d'avoir plus de dévidoirs pour que les enfants n'aient pas besoin de se relever pour prendre du papier. Mme Chiniard dit que les enfants peuvent s'entraider.

Mme Mosbach explique que pendant la récréation une ATSEM est présente aux toilettes pour l'hygiène (aide à l'habillage/déshabillage/lavage des mains et soins des bobos).

M. Herriau demande pourquoi les barrières autour des poteaux ont été enlevées. Mme Bergeron explique qu'un enfant s'est blessé et précise que les enfants ne grattent pas les poteaux.

Mme Lidolff évoque la disparition du tableau d'affichage près de l'ancienne entrée de l'APS. Mme Herriau fait part d'un besoin de communication aux parents aux deux entrées de l'école. Les parents demandent l'installation d'un panneau rue de la forêt. Mme Sarrazin dit que cela pourra être étudié au budget 2024.

● Travaux de rénovation énergétique

Mme Sarrazin annonce le budget de 789 000 € HT. Les travaux sont financés par la CDC.

Planning prévisionnel :

- Phase ① - classes 1 et 2 – début semaine 43 – Réception prévue semaine 9 (mars 2024)
- Phase ② - classes 3 et 4 – Réception prévue fin mai 2024
- Phase ③ - Entrée et salle de jeux, cantine – Début le 28/07, réception prévue fin août.

Ces travaux ont des conséquences sur le fonctionnement de l'école. Le copieur imprimante et les meubles de rangement papier sont dans le hall d'entrée.

Mme Mosbach évoque le problème des livres qui ont été stockés dans son ancienne classe et sont inaccessibles. Elle demande aux services techniques de les déplacer pour les rendre de nouveau accessibles aux classes. Il y a également un problème au niveau des préaux : l'espace pour se mettre à l'abri en cas de pluie est insuffisant. Pourrait-on installer des barnums pour abriter les enfants pendant les récréations et pouvoir circuler à l'abri pour se rendre à la salle de jeux ou à la cantine ? Mme Mendoza dit qu'il faudrait de gros plots en béton pour les ancrer au sol, ainsi que des sangles et que cela pourrait s'avérer dangereux pour les enfants mais elle va se renseigner.

Projets et vie de l'école.

● Projets de classe

Mme Mosbach annonce que la programmation de l'orchestre symphonique de Gironde a été annulée. Sauf un spectacle : le carnaval des animaux (billetterie en ligne la semaine prochaine).

- Spectacles à l'école :

.01/12/23 – Troupe Billenbois – « Poursuite biscuit »

. janvier – animation KAPLA

. 09/02/24 – Compagnie Les 3 chardons : « Patapoum et célestine »

. 15 au 18/02/24 – Accueil dans les classes de GS d'un illustrateur dans le cadre du salon de littérature jeunesse d'Arcachon

. 15/03/24 : Bazar des mômes – « L'envol de la fourmi » au bateau Lyre

Mme Herriau évoque la nécessité de modifier les lignes budgétaires puisque les classes utiliseront moins de transports.

Le goûter de Noël sera offert par la mairie aux enfants le 16/12/23 et sera constitué d'une brique de lait chocolaté froid, une chocolatine et une clémentine. Il sera servi dans la cantine accompagné de chants des enfants.

Une réunion de préparation pour la kermesse doit être fixée prochainement. M. Marceau a déjà apporté des lots. Mme Mosbach dit que l'expérience du Comité des fêtes d'Haureuils a été très satisfaisante et souhaite donc reconduire l'organisation avec ce comité.

L'accueil périscolaire participera à la journée déguisée et à la kermesse.

Parcours de l'élève

● Dispositif d'aide APC

Les activités pédagogiques complémentaires sont organisées deux jours par semaine (le lundi et le jeudi) après la classe de 16 h à 16h 45. Elles n'ont pas de caractère obligatoire et sont proposées par les enseignantes aux élèves qui ont des difficultés ponctuelles.

Mme Delrue (service Famille de la mairie) a demandé la liste des enfants qui vont à l'APC afin de ne pas facturer l'APS aux familles concernées.

● RASED

Mme Lacan – Psychologue de l'Éducation Nationale

Elle soutient les équipes dans l'analyse des difficultés d'apprentissage et peut apporter des éclairages sur la psychologie du développement. Elle peut intervenir en temps de crise (harcèlement, maltraitance, dynamique de groupe, rejet scolaire, phobie scolaire, deuil...). Elle accompagne les équipes dans la compréhension des comportements inadaptés. Elle fait le lien entre les équipes, les familles, les partenaires extérieurs et institutionnels. Elle peut accompagner les équipes dans la continuité des parcours entre les classes, les cycles et vers les structures spécialisées. Les familles n'ont pas à être systématiquement informées de la visite de la PSYEN dans les classes.

Mme Foucher – Enseignante spécialisée à dominante relationnelle

Elle mène des actions de remédiation.

- Instauration ou restauration de l'investissement dans les activités scolaires.

- Prévention et repérage des difficultés de comportement

- Analyse des difficultés en lien avec l'enseignant/l'équipe

- Mise en œuvre d'actions, dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée

- Recherche et participation à la mise en œuvre de démarches pédagogiques et éducatives adaptées aux difficultés ou aux troubles qui peuvent affecter les apprentissages ou le comportement des élèves.

Elle interviendra auprès de la classe de Mme Mosbach avec la méthode Aucouturier qui permet aux élèves d'évacuer leurs pulsions afin de pouvoir adopter une posture d'élève.

Elle interviendra avec les classes de GS en mettant en place avec eux le jeu des « trois figures » qui permet un travail de la capacité d'empathie et de la prévention du harcèlement. Ce jeu a été proposé par Serge Tisseron dans un contexte d'inquiétude face à deux constats : la surconsommation d'écrans chez les enfants et l'augmentation des violences en milieu scolaire. Il s'agit d'un dispositif théâtral simple conçu pour modifier les lignes habituellement tracées dans les relations agresseur – agressé en encourageant les enfants malmenés à protester systématiquement et en renforçant le développement de la capacité d'empathie chez tous afin de construire une force capable de s'opposer à la violence. La surconsommation d'images a pour effet d'entraver le développement de l'empathie chez les enfants. Le jeu des trois figures vise à développer cette capacité pour créer un climat scolaire ou institutionnel serein. Les élèves sont sollicités pour évoquer des images qu'ils ont vues, issues de l'actualité, de films, de supports numériques... Un scénario est ensuite élaboré collectivement pour permettre la mise en scène d'une histoire, qui sera jouée avec la contrainte que chaque élève volontaire pour jouer devra jouer obligatoirement tous les rôles. On retrouve ainsi souvent des scénarii avec un agresseur, une victime et un tiers qui peut être témoin, sauveteur ou redresseur de torts. En adoptant ainsi la posture des trois figures, l'élève sera amené à mettre en mots, se décentrer et rencontrer des situations qui le décalent par rapport à ses habitudes relationnelles.

Questions supplémentaires

Les effectifs prévisionnels de la rentrée prochaine sont les suivants : 42 PS, 44 MS, 25 GS, soit un total de 111 élèves. Les effectifs de cette année confirment ce qui avait été annoncé.

L'association Paradisscol'eyre propose que l'argent récolté avec la vente des chocolats serve à financer l'achat d'un ou deux arbres pour la cour. Les enseignantes et la mairie y sont favorables. Mme Sarrazin dit que la décision sera prise avec les services techniques en fonction des différentes contraintes.

Après s'être assurée qu'il n'y a plus de questions, Mme Mosbach clôture la réunion.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 14 mars 2024.

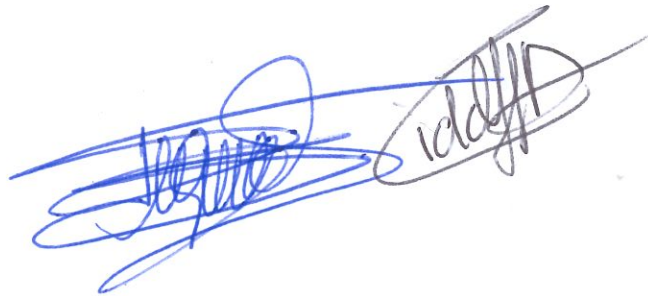
Fin de la séance : 20h45

Fait à Le Barp, le 09 novembre 2023

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole

A blue ink signature consisting of several loops and a final horizontal stroke.

Les Secrétaires de séance :
Mme Vignals Mme Lidolff (FCPE)

Two blue ink signatures, one on the left and one on the right, both appearing to be scribbled over or heavily stylized.